

2024 DAE 113 – Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 19 209 398 €

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

ELOGIE SIEMP sollicite la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt bancaire destiné à financer des locaux commerciaux et d'activités réalisés au cours de l'année 2023. Ce prêt porterait sur les pieds d'immeubles des programmes suivants :

- 131-135, rue Léon Nordmann (Glacière) (13e)
- 18-28, impasse Alexandre Lecuyer et 53-63, boulevard Ney (18e)
- 10, rue Burq (18e)
- 45-47, rue Lacépède (5^e)
- 5-9, rue Olivier Métra/ 10-12, rue des Rigoles (20e)
- 2-6, rue Angélique Compoint/ 9-15, passage Saint-Jules/ 23-25, passage du Poteau (18e)
- 13, rue Ernestine (18e)
- 64-66, rue de l'Amiral Mouchez (14e)
- 77, rue d'Avron (20e)
- 12, rue de Béarn/ Caserne des Minimes (logements + crèche) (Paris Centre – anciennement 3^e arrondissement)
- Zac Beaujon Lot 07 (commissariat) (8^e)
- 76, rue Julien Lacroix (20e)
- 23, rue de l'Abbé Grégoire (6e)
- 87, rue de Buzenval (20e)
- 8, rue Godefroy Cavaignac (11^e)
- 62, rue Guy Moquet (17^e)
- 43, rue de Châteaudun (9^e)
- 3, rue La Feuillade – 4, place des Victoires (Paris Centre- anciennement 1^{er} arrondissement)
- 23, rue du Hameau (15^e)
- 20, rue des Roses (18^e)
- 141, rue de la Croix Nivert (15e)
- 11, rue Bergère (9^e)
- 14, rue Mercoeur/ 79, rue Léon Frot (11^e)
- 1, place Octave Chanute/ 2, rue des Montiboieufs (20^e)
- 9-11, rue du Chevaleret/ 1-3, rue Oudiné (13^e)

Les grandes caractéristiques de ces locaux, commercialisés par le GIE Paris-Commerces, sont présentées en annexe.

Le prêt inclut également le financement d'un commissariat au RDC d'un bâtiment d'habitation R+5 sur le lot 7 de la ZAC Beaujon (8^e) ainsi qu'une crèche de 90 berceaux située dans l'ensemble immobilier sis 12-14 rue de Béarn (3^e), anciennement occupé par la Gendarmerie Nationale (ex- « Caserne des Minimes »).

Les montants des prêts prévus dans les délibérations initiales s'élèvent à un montant global de 19.209.398 euros.

Lors de la demande de souscription par ELOGIE-SIEMP des diverses lignes de prêts, la Caisse d'Épargne Ile-de-France a émis un contrat de prêt pour chaque opération figeant les caractéristiques financières de chaque ligne d'emprunt. Le contrat de prêt se trouve joint en annexe du présent projet de délibération. La société ELOGIE-SIEMP sollicite désormais que lui soit accordée la garantie de la Ville à l'emprunt souscrit le 18 août 2023 auprès de la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

Compte tenu de l'intérêt de ces projets, je vous propose :

- d'accorder la garantie de la Ville de Paris, à hauteur de 50 %, soit 9.604.699 euros pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt de 19.209.398 euros souscrit par ELOGIE-SIEMP auprès de la Caisse d'Épargne Ile-de-France pour une durée de 20 ans, en vue du financement de différents programmes de locaux commerciaux et d'activités, dont le contrat figure en annexe de la présente délibération ;
- de m'autoriser à conclure avec ELOGIE-SIEMP la convention de garantie d'emprunt correspondante, dont le projet figure également en annexe de la présente délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris